

Délibération CA-2019-42
Conseil d'administration réuni en formation plénière
Séance du 29 mai 2019

**Proposant au Président de l'Université d'approuver une demande de remise
gracieuse et une demande d'admission en non-valeur**

*Vu le code de l'éducation, et notamment les articles L. 712-3, et R. 719-89 ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable public,
notamment l'article 187 ;
Vu les statuts de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne dans leur rédaction issue des modifications
approuvées par le conseil d'administration en séance du 10 novembre 2017 ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du 7 septembre 2018 par laquelle Monsieur Jean-Luc
Dubois-Randé a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil ;
Vu l'avis de l'agent comptable sur les propositions d'admission en non-valeur et les propositions de
remises gracieuses.*

Considérant qu'aux termes des textes susvisés, les remises gracieuses et les admissions en non-valeur des créances de l'établissement sont décidées par le président ou le directeur de l'établissement sur proposition du Conseil d'administration après avis de l'agent comptable ;

Considérant la demande de remise gracieuse annexée à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration réuni en formation plénière le 29 mai 2019, à l'unanimité des 31 membres présents ou représentés :

ARTICLE 1 : Propose au Président de l'Université d'accéder à une demande de remise gracieuse pour un total de créance de 19 472,51 euros.

ARTICLE 2 : Propose au Président de l'Université d'accéder à une demande d'admission en non-valeur pour un total de créance de 891, 24 euros.

Fait à Créteil, le 29 mai 2019

La Vice-Présidente du Conseil
d'administration

Marie-Albane de SUREMAIN



Le Président de l'Université

Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ



Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération, laquelle fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage et d'une transmission au Recteur de l'Académie de Créteil, Chancelier des universités.